

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

OBJET :

CREATION,
ACTUALISATION ET
CLOTURE DES
AUTORISATIONS DE
PROGRAMME ET DE
CREDITS DE PAIEMENT
(APCP) - BUDGET
IMMOBILIER
D'ENTREPRISES

N° CC_2025_0026

Séance du : mercredi 19 mars 2025

Convocation du : 05 mars 2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Pascale MAYCA, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Nadège ANCHISI, Stéphane PASSAQUAY, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Marie-Jeanne MILLERET, Sophie VILLARI, Julien BEAUCHOT, Pascal ROPHILLE

Représentés :

Guillaume MATHÉLIER par Bertilla LE GOC, François LIERMIER par Laurent GILET, Christian AEBISCHER par Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Ines AYEB par Maryline BOUCHÉ, Amine MEHDI par Denis MAIRE, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Antoine BLOUIN par Nadège ANCHISI, Odette MAITRE par Stéphane PASSAQUAY

Excusés :

Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Djamel DJADEL, Matthieu LOISEAU, Chadia LIMAM, Louiza LOUNIS, Paulette CLERC, Jean-Paul BOSLAND, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Isabelle VINCENT

La présente délibération a pour objet, conformément à l'article R 2311-9 du Code général des collectivités territoriales, la révision des autorisations de programme (AP) du budget Immobilier d'Entreprises à l'occasion d'une étape budgétaire.

Les autorisations concernées par la présente délibération sont détaillées dans le tableau ci dessous :

Numéro / opération	Libellé	Modifications proposées	Montant AP
2020-2 / 915	Réalisation du projet IFSI - Gran Forma	Ajustement de la répartition des crédits de paiement (CP)	8 868 547,07 €

TOTAL des autorisations de programme

8 868 547,07 €

Les modifications et les répartitions des crédits de paiement sont détaillés dans les annexes jointes à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

Pour : 44

Abstention : 1

DECIDE :

D'APPROUVER l'actualisation de l'autorisation de programme et des crédits de paiements du budget Immobilier d'entreprises dans les conditions prévues en annexe.

Pour le président et par délégation,

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET
Date de signature : 20/03/2025
Qualité : Agglo - DGS

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Nadège ANCHISI
Date de signature : 21/03/2025
Qualité : Agglo - Secrétaire Conseil Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

MODIFICATIONS APPORTEES A L'APCP REALISATION DU P

Par délibération n°CC-2020-0041 du 26 février 2020, le Conseil Communautaire d'Annemasse-Agglomération a approuvé l'autorisation de programme et crédit de paiement concernant le projet IFSI/Grand Forma pour un montant de 6 536 000€ sur 4 ans. Par délibérations n° CC-2020-0041, CC-2020-0135, CC-2021-0044, CC-2022-0027, CC-2022-0118, CC-2023-0031, CC-2023-0137, CC-2024-0029 et CC_2025_0112 le Conseil Communautaire a actualisé le montant et la durée pour porter le programme à 8 868 547,07 € sur 7 ans.

L'actualisation prévoit une nouvelle répartition des crédits de paiement :

	Voté précédemment	BP 2025 Nouvelle proposition	Variations
2020	18 909,80 €	18 909,80 €	0,00 €
2021	147 239,44 €	147 239,44 €	0,00 €
2022	99 035,81 €	99 035,81 €	0,00 €
2023	909 469,45 €	909 469,45 €	0,00 €
2024	4 347 540,00 €	3 357 226,22 €	-990 313,78 €
2025	3 321 673,57 €	3 405 374,00 €	83 700,43 €
2026	24 679,00 €	931 292,35 €	906 613,35 €
TOTAL	8 868 547,07 €	8 868 547,07 €	0,00 €

IFSI / Grand Forma - Mise à jour BP 2025

APCP 2020-2
Opération 915

Direction des Finances, de la prospective et de l'évaluation (DFPE)

Direction de l'architecture et du Patrimoine (DPA)

Le 21/02/2025

Autorisation de Programme - Crédits de paiement	montant total du programme HT voté précédemment	Réalisé au 31/12/2024		2025		2026		Total Actalisé	
		%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
Etudes	40 270,49	37%	14 957,76	37%	14 700,00	26%	10 612,73	100%	40 270,49
Maitrise d'œuvre	597 748,71	70%	416 771,43	14%	86 354,00	16%	94 623,28	100%	597 748,71
Travaux	7 638 902,79	53%	4 030 705,17	37%	2 844 267,00	0%	763 930,62	100%	7 638 902,79
Autres dépenses d'équipement	441 000,00	0%	-	100%	441 000,00	0%	-	100%	441 000,00
Honoraires et frais de maîtrise d'ouvrage divers	150 625,08	46%	69 446,36	13%	19 053,00	41%	62 125,72	100%	150 625,08
Total APCP	8 868 547,07	51%	4 531 880,72	38%	3 405 374,00	11%	931 292,35	100%	8 868 547,07
Ligne Mémo hors APCP	350 000,00			100%	350 000,00				350 000,00
Total projet	9 218 547,07	49%	4 531 880,72	41%	3 755 374,00	10%	931 292,35	100%	9 218 547,07

Evolution APCP

-